

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Marché de Travaux

Pouvoir adjudicateur :

Mme Rosiane GODEFROY
Mairie de LE PERRIER (85)
1 place de la Mairie
85300 LE PERRIER

 : 02.51.68.09.05

 : accueil@mairie-leperrier.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
Voir ci-dessus
Documents téléchargeables sur le profil acheteur : marches-securises.fr

Objet du marché :

Rénovation énergétique de l'école publique
LE MARAIS et création d'une chaufferie pour les sites de l'école
publique et la mairie

Cet avis concerne : Un marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Allotissement : OUI, procédure comprenant 5 lots :

- LOT N°1 : GROS ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LOT N°2 : MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES
- LOT N°3 : CLOISONS – FAUX PLAFONDS – ISOLATION – PEINTURE
- LOT N°4 : ELECTRICITE
- LOT N°5 : CHAUFFAGE - VENTILATION

Il sera possible de présenter une offre globale pour l'ensemble des lots ou lot par lot.
Le marché sera attribué lot par lot.

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à des négociations sur les critères techniques et critère prix

Type de procédure : Procédure adaptée

Condition de délai :

La date limite de remise des offres est fixée au 24 juin 2022 à 12h00

Documents à fournir :

Documents à fournir *obligatoirement* par l'entreprise candidate selon articles du Code des marchés publics (si groupement, application article 52 CMP) :

- 1. déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à engager l'entreprise, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure (article 43)
Un imprimé NOT12 (ou toutes attestations équivalentes) peut être joint dès le stade de la candidature pour répondre à la présente obligation ; ce document ou tout équivalent sera exigé préalablement à la notification.
- 2. déclaration sur l'honneur, établie par une personne habilitée à engager le candidat, qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (article 43) *(cela implique entre autres le respect des articles L8221-3, L8221-5 du Code du travail - mentions relatives au travail dissimulé en référence à l'article L8222-1 – et de l'article L5212-1 du même code sur l'emploi des travailleurs handicapés)*
- 3. attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au Code du Travail 2008 - articles L8221-1 et 3, L8251-1, L.8231-1, L8241.1 (article 43)
- 4. copie des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (et ce à hauteur du montant de l'opération). En cas de groupement, copie du pouvoir du mandataire (article 45.I)
- 5. copie du ou des jugements pour les candidats en situation de redressement judiciaire (articles 43 et 44.2°)
(Interdiction de soumissionner est faite aux structures en liquidation judiciaire selon les modalités de l'article 8 de l'ordonnance 2005-649 du 06/06/2005)
- 6. Lettre de candidature ou DC1 (non obligatoire) (article 45.I)
- 7. DC2 ou « déclaration du candidat » (non obligatoire) (article 45.I)

Capacités financières :

- 8. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (article 45.I) *La communication du bilan du candidat n'est pas demandée.*

Capacités professionnelles et techniques :

- 9. Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire : public ou privé (article 45.I)
- 10. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années (article 45.I.)
- 11. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel, l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (article 45.I)
- 12. Certifications de qualifications professionnelles ou certificats du contrôle de la qualité ou tout document équivalent :
Capacité à assurer la maintenance d'extincteurs

(La preuve de la qualification peut être apportée par tous moyens) (article 45.II.) Peuvent être joints des certificats de qualité attribués par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédure (ou preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité, produites par les titulaires de services, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés).

-13. Attestation d'assurance en cours de validité. (Article 45.I)

Jugement des candidatures :

- Articles 43, 44, 45, 52 CMP

Jugement des offres selon les critères et la pondération suivants :

- Article 53 CMP

1er - Valeur technique (60%)

Au vu du mémoire technique du candidat comportant au minimum

- | | |
|---|-----|
| - Méthodologie dédiée au chantier | 30% |
| - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du marché | 20% |
| - Qualité des matériaux | 10% |

2ème - Prix (40%)

- Au vu du bordereau de prix et des détails estimatifs non contractuels complétés par le candidat

- **Autres renseignements :**

- Une visite du site concerné par la présente opération n'est pas obligatoire mais recommandée aux candidats. Elle ne pourra s'organiser que les mercredi

- Les candidats souhaitant effectuer une visite des sites devront préalablement prendre rendez-vous avec le corespondant suivant :

- Cyril FRANCHE – Responsable des Service Technique

o  : cyril.franche@mairie-leperrier.fr

o  : 07.56.06.14.73

Formalisme :

Dossier de consultation papier remis gratuitement par voie postale, sur demande écrite, par dématérialisation.

Possible remise des plis :

- Sur support papier,
- Par voie électronique via la plateforme de dématérialisation uniquement (avec signature électronique comme précitée).

Le choix du mode de transmission du candidat est irréversible. En cas de double envoi d'un pli, seul le dernier pli réceptionné sera pris en compte (hors copie de sauvegarde).

La remise d'une offre par courriel est prohibée (elle ne respecterait pas les modalités de confidentialité prévues à l'article 32 du CMP).

Dématérialisation :

Dossier de consultation téléchargeable et remise des offres possible sur le site <https://www.marches-idf-centre.fr>.

Les candidats doivent désigner la personne habilitée à les représenter dans les documents transmis, mettre en place la procédure ou les moyens permettant au Maître d'ouvrage de s'assurer que leurs candidatures et offre sont transmises et signées par ladite personne habilitée (signature électronique comme précitée). Les frais d'accès au réseau et le recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.

- Précisions :

Téléchargement du dossier possible de façon anonyme sur la plateforme précitée. Néanmoins, il est précisé que si le candidat ne communique pas ses coordonnées lors du téléchargement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas en mesure de le tenir informé de tout événement pouvant impacter un dossier (modification du dossier de consultation, report de la date de remise des offres, précision apportée aux candidats, etc).

Les offres transmises électroniquement doivent comporter au minimum un marché comportant l'acte d'engagement ad hoc signé électroniquement avec la preuve de cette signature électronique (double du fichier comportant la mention « sig » dans son titre). La signature électronique apposée sur le fichier compressé contenant les pièces de la candidature et de l'offre ne suffit pas (ce sont les documents contenus qui doivent être électroniquement signés). La remise de documents signés manuellement et scannés n'a pas de valeur juridique.

Renseignements Techniques :

Maître d'œuvre
FIB
Fluides Industries Bâtiments
Bureau d'étude
66 Impasse Jean Mouillade
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.05.10.10
fib@fib-dcb.com

Renseignements administratifs :

Mairie de LE PERRIER
1 Place de La MAIRIE
85300 LE PERRIER
02.51.68.09.05
accueil@mairie-leperrier.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes - 6 all. Ile Gloriette -44 000 NANTES
Tél. : 02 40 99 46 00

Date limite de réception des offres : 24 juin 2022 à 12 heures

Date d'envoi avis obligatoire à la publication : 2 juin 2022

Mme Rosiane GODEFROY
Maire de LE PERRIER

